



Une taxe sur les transactions pour répondre aux besoins du développement

Les États membres doivent tenir leurs promesses d'aide mais également imposer une taxe sur les transactions financières et envisager un éventuel moratoire temporaire de la dette en vue d'aider les pays en développement à faire face aux effets de la crise économique-financière mondiale, selon une résolution adoptée jeudi. Au moins 25% des recettes de la mise aux enchères des quotas d'émission de CO2 de l'UE devraient être consacrés à aider ces pays à contrer les effets du changement climatique.

"Au cours des années qui ont précédé les crises actuelles, les pays en développement (PED) ont déjà souffert de la crise alimentaire et énergétique ainsi que de l'impact du changement climatique. Les crises financières ont exacerbé la situation difficile de ces pays (...) La crise économique est devenue une crise de développement, sociale et humanitaire", a déclaré le rapporteur, Enrique Guerrero Salom (S&D, ES) lors de la présentation mercredi de son rapport en plénière.

La résolution a été adoptée par 283 voix pour, 278 contre et 15 abstentions.

"S'acquitter de l'aide publique au développement (APD) est indispensable mais demeure insuffisant pour s'attaquer à l'urgence du développement". Par conséquent, il faut trouver des sources innovantes supplémentaires pour financer le développement, soulignent les députés à propos de l'impact de la crise financière et économique sur les PED.

Nécessité d'un prélèvement sur les transactions internationales

Les députés sont fermement convaincus que "taxer les transactions bancaires constituerait une contribution équitable de la part du secteur financier à la justice sociale mondiale". Dans le même temps, ils appellent à un prélèvement sur les transactions financières internationales pour rendre le système fiscal plus équitable et générer des ressources supplémentaires afin de financer le développement et les biens publics mondiaux comme l'eau.

Financement du changement climatique dans les pays en développement

Les députés invitent les États membres de l'UE et la Commission européenne à convenir, dans le cadre du système d'échange des quotas d'émission de gaz à effet de serre de l'Union européenne, à consacrer au moins 25 % des recettes issues de la mise aux enchères des quotas d'émission de CO2 à l'aide aux pays en développement en vue de les aider à faire face aux changements climatiques".

Eventuel moratoire sur le remboursement de la dette

Les pays en développement devraient faire face à un besoin de financement important (estimé à 315 milliards de dollars en 2010), qui met en péril les dépenses dans des domaines vitaux comme l'éducation, la santé et la protection sociale.

Par conséquent, les députés jugent opportun "d'explorer les bases d'un accord avec les pays créanciers en vue de mettre en place un moratoire provisoire sur le remboursement de la dette ou une annulation de la dette pour les pays les moins développés, afin de leur

Communiqué de presse

permettre de mettre en œuvre des politiques budgétaires anticycliques afin d'atténuer les graves conséquences de la crise". Le Parlement propose la création, à l'échelle internationale, d'un organisme indépendant et transparent d'arbitrage de la dette.

Lutte contre les paradis fiscaux et des flux de capitaux illicites

Les députés s'inquiètent vivement de "l'impact négatif des paradis fiscaux qui peut se révéler être un obstacle insurmontable au développement économique des pays pauvres", étant donné qu'ils sapent les systèmes fiscaux nationaux et augmentent le coût de la fiscalité.

La fraude fiscale dans les pays en développement conduit à une perte annuelle de recettes fiscales correspondant à 10 fois le montant de l'aide au développement fournie par les pays développés, souligne le rapport.

Les députés européens appellent donc à "un nouvel accord financier international contraignant, qui impose aux entreprises transnationales, y compris à leurs diverses filiales, de divulguer systématiquement les bénéfices réalisés et les impôts payés pays par pays de façon à garantir la transparence des ventes, des bénéfices et des impôts acquittés".

Réduction du coût des transferts

Une conséquence très directe de la crise pour les pays en développement est la diminution des ressources et des envois de fonds des émigrants, qui ont chuté de 7 % en 2009 par rapport à 2008, qui a un impact considérable sur le PIB des pays à faible revenu.

Pour remédier à cette situation, les députés "invitent les États membres et les pays bénéficiaires pour faciliter l'acheminement des envois de fonds et à œuvrer à la réduction de leurs coûts" et "se félicitent de l'engagement pris par les dirigeants du G8 lors du sommet qui s'est tenu à L'Aquila, en Italie, en juillet 2009, de réduire les coûts de transfert des fonds envoyés par les migrants de 10 à 5% en 5 ans".

Contact :

Ioana BOBES

DEVE

BXL: (+32) 2 28 32460

STR: (+33) 3 881 76725

PORT: (+32) 498 98 39 83

EMAIL: deve-press@europarl.europa.eu

Fabienne GUTMANN-VORMUS

FR

BXL: (+32) 2 28 40650

STR: (+33) 3 881 72649

PORT: (+32) 498 98 33 29

EMAIL: presse-fr@europarl.europa.eu